

CONSEIL MUNICIPAL

du 28 novembre 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique CLAVERIE, Maire.

Présents : Dominique CLAVERIE, Monique POLSTER, Jean-Pierre GAILLAUD, Alain SIDAOUI, Cécile MALLET, Bénédicte DELAVAUD, Daniel CARON, Cécile BART, Jacques MEILLAN, Grégory HOLTON, Laurent HALIN, Micheline ROUZIER TOUSSAIN, Richard JAZE, Céline COSTA, Florence FLORES, Danielle BERRUYER, Christine BUORO, Jean Marie BROSSIER, Julien MONTEIL (arrivé à 20h05).

Absents excusés : Elodie POUVREAU (pouvoir à R.JAZE), Mathieu BLONDLOT (pouvoir à D.CLAVERIE), Philippe LACOSTE (pouvoir à A.SIDAOUI), Maria SAURA, (pouvoir à JM.BROSSIER).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 23, il a été conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Richard JAZE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe que sur le point n°3 (Décisions sur la dénomination des biens de la Commune) les élus de l'opposition ont voté Contre (et non pas Abstention). Il demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la précédente réunion.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre dernier.

ORDRE DU JOUR

1 – Travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public : partenariats et financement.

La Commune de Martillac réalise des travaux d'équipement avec le SDEEG pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public (chemin de l'Hirondelle et chemin La Tour)

Ces travaux font l'objet d'une opération pour compte de tiers conclue par convention.

Pour le Château La Tour Martillac : 11 043,06 €.

Pour le Château La Garde : 3 459,32 €

Voté à l'unanimité.

2 - Décisions Modificatives n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une régularisation du budget primitif 2019 en dépenses et recettes de section d'investissement et propose à l'assemblée l'augmentation et la réduction des crédits suivants, à savoir :

SECTION D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
21	2158	0150	Acquisition matériels	- 15 000.00
21	2151	0172	Travaux voirie et réseaux	+ 46 000.00
23	2313	0199	Salle Multi activités	+ 15 000.00
23	2313	0202	Eaux de ruissellement	- 8 000.00
23	2313	0204	La Venelle voirie	- 10 000.00
	020	OPFI	Dépenses imprévues	- 8 500.00
			TOTAL	+19 500.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES	
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
10	10223	OPFI	Recettes de réseaux	+ 19 500.00
			TOTAL	+19 500.00

Voté à l'unanimité

3 – Renouvellement du partenariat avec le SDEEG pour l'éclairage public (Maîtrise d'ouvrage et entretien).

Considérant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences, il est décidé de renouveler la Convention entre la Commune et le SDEEG pour 9 ans.

Voté à l'unanimité.

4 – Renouvellement de la convention SACPA

Il convient de renouveler ce contrat pour 1 an renouvelable 3 fois, garantissant les prestations suivantes : interventions 24/24 et 7j/7 dans un délai de 2 heures maximum, prise en charge des animaux et dépôt des animaux capturés à la SPA de Bordeaux (lieu de dépôt légal), respect de la réglementation et des normes relatives au transport et à l'accueil des animaux domestiques en collectif, ramassage des animaux décédés sur la voie publique.

Voté à l'unanimité.

5 – Convention de partenariat avec la piscine de Villenave d'Ornon.

Vu lors de la Commission Jeunesse-Education du 18 novembre, la Commune de MARTILLAC peut conventionner avec Villenave d'Ornon pour l'utilisation des installations de la piscine, Ainsi la Commune pourra disposer de créneaux de piscine pour l'enseignement de la natation avec l'école des Mille Sources, mais également pourra bénéficier des mêmes conditions et tarifs que ceux des résidents de Villenave d'Ornon (cours de natation scolaires primaires, baignade libre et prestations d'animations). Cette convention prendra effet le 1er janvier 2020 pour 3 ans.

Voté à l'unanimité.

6 – Délégation Maîtrise d'ouvrage pour la compétence « eau et assainissement » avec la Communauté de Communes de Montesquieu.

La Commune décide de donner son accord pour l'étude préalable au transfert des compétences Eau et Assainissement réalisée par la Communauté de Communes de Montesquieu.

Voté à l'unanimité.

7 – Adhésions au contrat assurance Santé et au contrat Prévoyance du Centre de Gestion.

Lors du Conseil municipal du 25 février dernier, il a été décidé de participer à la consultation initiée par le Centre de Gestion pour l'assurance Santé et le contrat Prévoyance des agents de la Commune. Sur proposition des membres de la Commission Ressources humaines réunis le 2 octobre, la Commune décide de participer à hauteur de 1 euro par agents pour l'assurance Santé, et 100% pour le contrat Prévoyance.

Voté à l'unanimité.

8 – Entretiens individuels des agents contractuels

Il est décidé d'autoriser les entretiens d'évaluations professionnels aux agents contractuels ayant plus de 6 mois d'ancienneté.

Voté à l'unanimité.

9 – Modification des horaires de Centre de Loisirs (vacances de Février 2020).

Lors du dernier Conseil d'école, les parents d'élèves ont fait la demande d'ouvrir plus tôt le service de garderie pendant les périodes de Centre de Loisirs (soit 7h30 le matin au lieu de 8h00). Après s'être assuré de la faisabilité, les membres de la Commission Jeunesse-Education réunis le 18 novembre ont décidé de faire l'essai pendant les vacances de Février 2020.

Voté à l'unanimité.

10 – Rapport annuel du SIAEP du Canton de la Brède

Le Rapport annuel 2018 Eau et Assainissement du SIAEP du Canton de la Brède a été transmis. Il n'appelle aucune observation.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire présente le projet de plaque qui serait posée en hommage à l'Abbé Pierre Bienvenu NOAILLES que souhaiterait réaliser l'association des Sœurs de la Solitude.
- L'Association GALA propose un projet de fresques murales peintes sur divers lieux de la Commune. En accord avec les membres du Conseil Municipal, sont retenus le transformateur EDF situé avenue du Site de Montesquieu et le mur situé dans la cour de la Mairie (au pied du jardinet).
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion pourrait avoir lieu le lundi 16 décembre à 20h, suivant les avancées dans les pourparlers pour l'achat du Terrain MARQUES - chemin de la Canave – afin de réaliser un bassin de rétention.
- Les membres du Conseil municipal respectent une minute de silence en mémoire aux 13 soldats morts en opération le 25 novembre dernier au Mali.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.